



N° 12468

/MAE/SG/SBS/ama/20

Abidjan, le 05 AOÛT 2020

COMMUNIQUE

Le Gouvernement du Royaume du Maroc offre cent cinquante (150) bourses d'études, au titre de l'année académique 2020-2021, réparties comme suit :

- Formation universitaire cent trente(130) bourses dont trente (30) pour la region de Laâyoune Sakiat El Hamra ;
- Formation professionnelle : vingt (20) bourses.

Les candidatures concernent les étudiants ayant obtenu le Baccalauréat de l'année 2019 ou 2020 avec les mentions « Très-bien », « Bien » ou « Assez-bien », ainsi que les étudiants titulaires d'une Licence ou d'un Mastère avec la mention « Bien ».

Les informations relatives à la liste des universités, aux conditions d'accès, aux filières ainsi qu'à la durée des études et aux diplômes délivrés sont disponibles sur les sites web ci-après : www.amci.ma/
www.enssup.gov.ma .

Les candidats doivent déposer leurs dossiers au Service des Bourses et Stages du Ministère des Affaires Etrangères **au plus tard le 20 août 2020, délai de rigueur.**

Le formulaire et la liste des documents à fournir sont à retirer auprès du Service des Bourses et Stages du Ministère des Affaires Etrangères de 08 h à 12h 00 et le dépôt des dossiers complets de 13 h à 16 h 00.

NB : Tout dossier incomplet sera rejeté immédiatement

Le Secrétaire Général



Daouda DIABATE
Ambassadeur



N° 082

/MAE/SG/SBS/ek/18

Abidjan, le 14 AOÛT 2020

COMMUNIQUE

L'Ambassade de la République Tunisienne en Côte d'Ivoire informe que, dans le cadre de la coopération bilatérale ivoiro-tunisienne en matière d'Enseignement Supérieur, le Gouvernement de la République Tunisienne offre cent (100) bourses d'études à la Côte d'Ivoire, au titre de l'année universitaire 2020-2021.

Ces bourses d'études, qui concernent les étudiants ivoiriens titulaires d'un baccalauréat ou d'une licence au titre des années 2019 ou 2020, sont réparties comme suit :

- Premier cycle : quatre-vingts (80) bourses d'études;
- Master : vingt (20) bourses d'études.

Les dossiers de candidature doivent être déposés au Service des Bourses et Stages du Ministère des Affaires Étrangères au plus tard le 27 août 2020, délai de rigueur.

De plus amples informations relatives aux établissements d'enseignement supérieur tunisiens ainsi que les formations pour chaque cycle d'études (Licence, Master, Doctorat) sont disponibles sur le site web suivant : <http://mes.tn/français/index.htm>.



Le Secrétaire Général Adjoint

Albert Gueu DOLE
Ambassadeur